



UN NOUVEAU SOUFFLE A GAUCHE POUR LA HAUTE-NORMANDIE

programme bâti avec les Haut-Normands pour les Haut-Normands

Dans les entreprises, privées comme publiques, les services publics, au cœur des associations, dans les quartiers populaires et les communes rurales de notre région, les candidates et candidats de la liste de Gauche combative – Front de gauche, Jean-Luc LECOMTE, tête de liste dans l'Eure et Sébastien JUMEL, tête de liste régionale, ont rencontré plus de 8000 Haut-Normands, à cette étape de leur campagne électorale.

Tous subissent les effets désastreux de la crise sur l'emploi, le pouvoir d'achat, sur les services de proximité (hôpitaux, éducation, poste, ...), aggravés par la politique du Président Sarkozy et de son gouvernement.

Les candidates et candidats de la liste de Gauche combative – Front de gauche ont ainsi mesuré, encore un peu plus, l'extraordinaire force de résistance des Haut-Normands. Ces nombreux échanges confirment aussi qu'il y a de l'intelligence dans le peuple de gauche qui lutte pour vivre et bâtir des projets pour un renouveau des filières automobile, verrière, papetière, chimique ou aéronautique... Il y a des propositions innovantes pour offrir à nos jeunes un autre avenir, avec des formations renforcées. Il y a une volonté de vivre dans un cadre agréable, avec un aménagement équilibré du territoire s'appuyant sur une planification écologique nationale et régionale.

Faire entrer cette capacité de résistance et d'innovation au Conseil régional, pour construire l'avenir, appelle **une nouvelle manière de diriger la région.**

DEMOCRATIE PLUTOT QUE TECHNOCRATIE

C'est d'autant plus nécessaire que la droite veut liquider les foyers de résistance potentiels et d'aide à la population que sont les départements et les régions. Elle veut les fusionner et les transformer en simples relais de la politique gouvernementale au service de la gouvernance économique ultralibérale de l'Union Européenne. Elle supprime la taxe professionnelle, remplacée par une contribution économique territoriale au rendement très inférieur et à l'évolution cadencée par décrets et règlements. La droite s'attaque aussi au suffrage universel et tente d'imposer un scrutin uninominal à un tour, lui permettant d'être élue tout en étant minoritaire.

Au contraire, nous ferons du Conseil régional une collectivité créative, lieu d'initiative et de résistance, aux côtés des citoyens, disponible et utile aux luttes. Une collectivité non seulement respectueuse des syndicats, des associations, des élus locaux – quelle que soit leur appartenance politique – mais qui favorise une véritable implication populaire. La participation et le contrôle de la population, des syndicats, des associations, des élus locaux sur les décisions prises sont, pour nous, indispensables pour une réelle satisfaction des besoins de la population et un véritable fonctionnement démocratique.

Le Conseil régional créera ainsi des lieux d'élaboration et de concertation.

- Un observatoire économique régional travaillant notamment à un document prospectif, actualisant les données économiques du territoire, avec l'objectif de déterminer la politique de la Région en matière industrielle.
- Des assises pour structurer les filières industrielles avec l'ensemble des partenaires économiques et des organisations syndicales.
- Un observatoire de la politique énergétique.
- Un comité d'évaluation des mesures environnementales intégrées dans l'ensemble des politiques régionales.
- Une instance de concertation avec la communauté éducative pour travailler sur la carte scolaire, promouvoir les filières de formations nécessaires et établir les «feuilles de route» des conseillers régionaux dans les Conseils d'Administrations des lycées.
- Un Conseil régional des lycéens
- La participation active, en phase avec la communauté hospitalière et médicale, aux commissions du Schéma Régional d'Organisation Sanitaire, et avec voix délibérative, aux conseils d'administrations de l'Agence Régionale de Santé ou dans les Conseils d'Administrations des établissements hospitaliers.
- Un observatoire des services publics dans l'optique de leur développement avec les acteurs concernés.
- La transformation du syndicat mixte du port de Dieppe en Groupement d'Intérêt Economique pour associer les professionnels à la définition des projets et à la gestion tout en assurant la représentation majoritaire des élus locaux.
- Un observatoire régional de l'égalité homme-femme et de la lutte contre les discriminations. La région devra relayer la loi cadre, discutée actuellement au parlement, initiée par le collectif national droits des femmes. L'application de cette loi et l'obtention des moyens financiers l'accompagnant seront déterminants pour le bien-être des femmes.
- Des assises visant, en particulier, à favoriser l'accès des milieux populaires à l'Art et à la Culture.

L'EMPLOI, NOTRE PRIORITE

Les aides sans conditions aux entreprises ne contribuent pas à la création d'emplois. De même, les exonérations de cotisations sociales et les cadeaux fiscaux aux plus fortunés creusent les déficits et affaiblissent nos services publics, notre protection sociale. C'est pourquoi nous combattons la suppression de la taxe professionnelle, exigeons la remise en cause du bouclier fiscal et la taxation des profits financiers. Nous revendiquons la création d'un pôle public bancaire pour orienter utilement l'argent, notamment pour que les PME et les artisans aient accès au crédit.

Le Conseil régional soutiendra activement les luttes des salariés en faveur de l'emploi, des salaires et des retraites. Il stoppera les subventions aux entreprises qui délocalisent et font des profits, d'autant que celles-ci n'acquitteront plus la Taxe Professionnelle.

Le Conseil régional créera notamment :

- Un Fonds Régional pour l'Emploi et la Formation permettant de mobiliser des crédits à taux bas, voire à taux zéro, pour les entreprises qui investissent en créant des emplois, en favorisant la formation des salariés ou en prenant des mesures écologiques. Celui-ci contribuera notamment au renforcement de notre tissu de petites et moyennes entreprises Haut-Normandes, et à l'artisanat. Ce fonds sera géré avec le Conseil Economique et Social Régional et les organisations de salariés et professionnelles. Toute aide de la collectivité doit entraîner un droit d'intervention de celle-ci dans les stratégies des entreprises.
- Un observatoire économique permanent associant la Banque de France, les Chambres de Commerce et d'Industrie, les Pôles Emploi, les syndicats et les élus. Il collectera méthodiquement les informations sur l'état des entreprises régionales et l'évolution de l'emploi. Il contrôlera l'utilisation des fonds publics.
- Des «assises» permettant de soutenir et de structurer les filières d'activités à conforter ou à développer : automobile, verre, énergie, papier-carton, pétrochimie, pharmaceutique, cosmétique, agroalimentaire, construction/déconstruction et réparation navale sur des sites portuaires, fluviaux ou maritimes, Nouvelles Techniques de Communication, en liaison avec les centres de recherche et les laboratoires, ainsi que toutes les PME qui leur sont liées.
- Des contrats de continuité professionnelle permettant aux salariés victimes ou menacés de licenciement de bénéficier d'une formation qualifiante et, le cas échéant, d'un complément de revenu.
- Une bourse solidarité pour les salariés victimes de la crise (prise en charge des transports, des frais annexes de formation, frais de garde des enfants...).



- Le Conseil régional confortera l'Economie Sociale et Solidaire, créatrice d'emplois non délocalisables, par une contractualisation pluriannuelle. Il travaillera à la reconnaissance et au développement de l'Economie Sociale et Solidaire qui passe par un droit de préemption des salariés pour la reprise d'entreprises en SCOP et le développement d'outils régionaux de promotion, de formation et de soutien financier.

- Le Conseil régional renforcera la vocation maritime et portuaire de notre région, avec le Grand Port Maritime du Havre, celui de Rouen et son pôle agroalimentaire, ses ports d'intérêt régional (Dieppe) ou départementaux (le Tréport-Fécamp), la recherche du développement des liaisons Transmanche à partir de Dieppe et du Havre, pour le trafic fret, et le transport de voyageurs.

- Le Conseil régional renforcera la filière locale agricole, en agissant pour la défense des quotas laitiers et pour que l'Etat et l'Europe reconnaissent aux agriculteurs le droit de vendre au juste prix leur production, notamment laitière. Il aidera l'agriculture paysanne, respectueuse de l'environnement, en favorisant l'installation des jeunes agriculteurs et confortera les lycées agricoles, travaillera à la valorisation de la production agricole, aidera la profession à diversifier ses activités. Le Conseil régional favorisera pour cela les repas bio dans les lycées et incitera les restaurants collectifs existants dans la région (hôpitaux, administrations, collectivités locales...) à faire de même, sans alourdir la facture des familles, et créera des groupements de commercialisation de la production agricole Haut-Normande en circuit court.

- Le Conseil régional contribuera au maintien et au développement de la pêche artisanale en aidant le secteur coopératif de la pêche, en contribuant à la valorisation, la transformation et la diversification de la production. Il participera à la réduction de la consommation d'énergie des bateaux et mettra en place une aide pour améliorer les conditions de sécurité sur les bateaux.

EDUCATION ET FORMATION

pour construire l'avenir

Nous refusons d'accompagner les réformes de la droite qui privent de moyens notre système d'éducation et de formation et handicapent l'avenir de notre région. L'argent public doit aller au service public. Nous voulons un véritable service public laïc garant d'égalité plutôt que la mise en concurrence des établissements scolaires et universitaires. Nous voulons constituer un réseau de coopération et de mutualisation des établissements d'enseignement et de formation. Le Conseil régional doit mobiliser autour de lui pour refuser les transferts de charges et obliger l'Etat à assumer ses tâches.

- Le Conseil régional ne fermera aucun lycée et utilisera les locaux éventuellement disponibles pour développer l'étude après les cours et les activités extrascolaires. Il construira en collaboration avec la région centre un lycée en Vallée de l'Eure.

- Le Conseil régional favorisera la collaboration entre la Cité des Métiers et les Pôle-Emploi, les Centres d'Information et d'Orientation.

- Il étendra l'attribution des bourses, soumettra l'attribution des aides et allocations à des critères sociaux et instaurera la gratuité des livres scolaires

- Il travaillera à la création d'une complémentaire santé étudiant

- Le Conseil régional développera l'équipement des bibliothèques et centres de documentation, notamment en matériels et câblages informatiques, accélèrera la construction d'une nouvelle bibliothèque universitaire à Mont Saint-Aignan.

- Le Conseil régional exigera un effort considérable en faveur de l'hébergement et de la restauration des étudiants. Il agira notamment sur la politique foncière pour la création de logements étudiants diversifiés hors système spéculatif, aussi bien sur les campus qu'en ville, il favorisera l'accès des jeunes aux

transports publics, dans la perspective de la gratuité.

- Le Conseil régional mettra en œuvre une politique d'aménagement du territoire, à l'encontre des concentrations ici et des déserts là, il s'opposera à ce que quelques campus et zones techniques soient subventionnés pour écraser les autres régions ou les villes moyennes.

- Le développement des deux universités de Rouen et du Havre a permis un progrès important de l'accès des jeunes haut-normands à l'enseignement supérieur. Leur ambition et leur originalité doivent être confortées dans le cadre d'un pôle au service de son territoire.

- Afin de résorber les retards régionaux dans l'accès à l'enseignement supérieur et de corriger les inégalités territoriales, le Conseil régional développera les capacités d'accueil post-bac (IUT notamment) à Evreux et à Dieppe.

- Afin que chaque jeune puisse aller le plus loin possible dans un parcours de réussite, les passerelles entre BTS, DUT ou licences professionnelles seront développées dans chaque bassin d'emplois.

- Le Conseil régional remplacera la notion de pôles de compétitivité par celle de pôles de coopération, en remettant à plat les politiques de concentration, via un large débat ; il veillera à rendre clairs et transparents les critères d'aides à la recherche qui peuvent bénéficier (directement ou indirectement) au privé, il en assurera le suivi par une commission multipartite où les syndicats et les personnels auront leur place.

- Le Conseil régional mettra en place un Conseil Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CRESER), prévu par la loi Edgar Faure et jamais créé, dont la composition soit pluraliste (syndicats, personnels, usagers, associations) et non bureaucratique ; il promouvra dans l'université et dans la recherche la démocratie participative, le dialogue avec la société civile.

- Il s'opposera aux structures autoritaires ou privatisantes, aux dérives utilitaristes à court terme; il soutiendra les actions pour que les sciences humaines et sociales, la recherche fondamentale et ce qui développe l'esprit critique, ne soient pas les parents pauvres ; il s'opposera au transfert des personnels statutaires non enseignants (les BIATOSS) vers les collectivités locales et il soutiendra les luttes pour l'intégration des hors-statut.

- Le Conseil régional élaborera des cahiers des charges entravant la concurrence du privé dans la formation professionnelle. Il luttera contre « les stages bidons », en développant au contraire les formations utiles tout au long de la vie, dans la perspective d'un système de sécurité d'emploi et de formation.

- Il développera pour cela la formation professionnelle en favorisant les coopérations avec les GRETA, l'AFPA et les Universités, et le soutien à l'apprentissage, notamment avec la mise en place d'un plan pluriannuel d'investissements dans les Centres de Formation d'Apprentis (CFA) et la création de CFA publics.

- L'offre de formation professionnelle et de formation en apprentissage sera élaborée suite à un large débat avec tous les acteurs, y compris les syndicats. La contribution du service public (enseignement secondaire et universités) sera valorisée.

- Le Conseil régional appuiera le développement de la recherche publique et veillera à ce que les subventions régionales à la recherche soient mises au service du développement de l'emploi.

DES TERRITOIRES

solidaires, équilibrés, écologiques

Services Publics

Nous ferons de la Région Haute-Normandie une terre de résistance à la libéralisation et de reconquête des services publics. Education, santé, transports, énergie, eau, télécommunications...sont indispensables à chacun d'entre nous. Il faut mettre ces secteurs à l'abri de la loi de l'argent. Dans les conseils d'administrations des hôpitaux ou des lycées, les comités d'usagers des lignes ferroviaires et toutes les instances régionales, nous travaillerons au rassemblement pour mettre en échec cette logique.

Pour la droite, l'aménagement du territoire c'est «le Grand-Paris», «la compétitivité», «les quartiers d'affaires»... Nous voulons le respect de nos bassins de vie, de leurs spécificités, de leur complémentarité. Nous voulons des services de proximité, la qualité de vie dans les grandes agglomérations comme dans les zones rurales. Et nous mènerons pour cela, la grande bataille des services publics.



- En matière de santé, le Conseil régional développera les filières de formation des personnels, participera à l'équipement des établissements, refusera les fusions restructurations qui réduisent l'accès et la qualité des soins, agira avec l'ensemble des communautés hospitalières pour des budgets établis selon les besoins et non sur des critères de rentabilité financière. Il maintiendra une représentation et un pouvoir de codécision aux élus et aux associations d'usagers dans les Agences Régionales de Santé ou les Conseils d'Administrations d'établissements. Il développera des centres de santé pluridisciplinaires accessibles à tous et faisant reculer les déserts médicaux (aide à l'installation de médecins généralistes et spécialistes, mise en place de bourses pour favoriser les études de médecine) Il accélérera l'implantation des pôles ruraux de santé et les permanences de soins pour lutter contre la désertification médicale. Il nommera une mission régionale, en lien avec les organisations syndicales, pour la prévention des maladies professionnelles et la sécurité au travail. Il revitalisera l'Observatoire Régional de la Santé. Le Conseil régional développera les "points écoute jeunes" pour aider les 16-25 ans à régler leurs problèmes de santé et les orienter de façon anonyme (tendances suicidaires, contraception, conduites addictives...)

- En matière environnementale, le Conseil régional agira pour améliorer la qualité de l'air et de l'eau, et, partout, traquer l'amiante et les matières nocives... Il intégrera les propositions du Grenelle de l'environnement dans les programmes de développement, luttera contre l'implantation du terminal



méthanier à Antifer, privilégiera la satisfaction des besoins humains et la « rentabilité sociale et environnementale ».

- En matière de culture, le Conseil régional soutiendra les structures de création et de diffusion, les artistes et les compagnies, pour la démocratisation culturelle avec une action résolue pour favoriser l'appropriation populaire des œuvres et des pratiques artistiques, pour l'ouverture sur le monde, dans la promotion de la diversité culturelle avec les coopérations décentralisées.
- En matière sportive, il complètera le réseau des équipements dédiés aux lycées, en les ouvrant aux pratiques des clubs et associations, en participant au maillage des grands complexes sportifs et aux installations des communautés.
- Les associations, piliers du lien social, sont victimes de la diminution des aides de l'Etat. Nous serons attentifs à leurs nouveaux besoins, notamment dès lors qu'il s'agira d'ouvrir au plus grand nombre l'accès à la culture et au sport. Nous œuvrerons à la mise en cohérence de l'action des collectivités. Nous initierons des conférences régionales de la culture, du sport et de la vie associative.
- **Face au désengagement de l'Etat, nous poursuivrons la contractualisation avec les autres collectivités territoriales, nous soutiendrons les projets des communes, nous jouerons collectif et sans discrimination.**

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS, modernes, rapides, ponctuels

La droite entreprend la casse de nos outils ferroviaires. Après avoir libéralisé le fret ferroviaire, elle autorise aujourd'hui Veolia à transporter des voyageurs et envisage, demain, l'ouverture à la concurrence des trains régionaux.

Face aux enjeux de déplacements, aux enjeux sociaux et environnementaux, le Conseil régional mènera et gagnera la « bataille du rail ». En travaillant, simultanément, à l'amélioration et au développement des TER, aux axes Paris/Le Havre et Paris/Caen et au développement du fret ferroviaire.

Il créera un dispositif permettant d'utiliser les différents modes de transports collectifs de notre région, en harmonisant les correspondances et en mettant en place un billet unique pour la totalité du parcours effectué. L'augmentation de la fréquentation des transports ferroviaires passe en effet par le développement d'une politique tarifaire attrayante ainsi que par le développement de l'intermodalité. Le Conseil régional mènera en ce sens une politique tarifaire socialement équitable tendant vers la gratuité des transports en particulier pour les jeunes et les privés d'emploi. Un effort spécifique sera accompli pour favoriser l'accès aux transports pour les personnes à mobilité réduite.

Pour les TER, nous agissons pour :

- les investissements en matériel, sur les infrastructures et les gares.
- l'électrification de l'ensemble du réseau ferroviaire notamment, celle urgente des lignes Malaunay/Dieppe et Oissel/Serquigny et des modernisations d'électrification sur Serqueux/Gisors.
- la création de nouvelles lignes comme Evreux-Rouen, Rouen-Elbeuf ville ou la Vallée du Commerce. Une étude pour rallonger le Lézarde Express Régional.
- renforcer le schéma de déplacement régional et inter-régional, connecter le réseau régional au réseau national, international (liaison TGV depuis la Haute-Normandie en correspondance avec réseau TER)
- mieux recenser les besoins des populations en allant au-delà des usagers actuels et en appréhendant les besoins des populations qui potentiellement pourraient opter pour les transports en commun ferroviaires (axes, horaires, fréquence des dessertes...).
- développer les opérations TER-Mer, TER-Loisirs, véritables opérations à vocation sociale en direction des populations modestes, qui participent à faire connaître le TER.



Pour les grandes lignes Le Havre / Rouen / Vernon / Paris et Caen / Bernay / Évreux / Paris :

- L'amélioration de la qualité de nos lignes et notamment celles à destination de Paris sera une priorité. Pour cela, la Région accompagnera la SNCF et RFF pour moderniser les gares et faciliter les déplacements en Ile de France en ouvrant de nouvelles voies, dans le cadre du contrat de plan inter-régional. L'Etat devra prendre part à cette opération. La solution existe : elle consiste à suivre le tracé de l'autoroute où le foncier est déjà quasi maîtrisé pour créer ces voies. Cela devrait mettre fin aux retards chroniques sur les lignes Le Havre / Rouen / Paris et Caen / Bernay / Évreux / Paris. De même, il faut entreprendre d'importants travaux pour faciliter le contournement de l'Ile de France pour le fret afin d'éviter la saturation au niveau de Conflans St-Honorine.

- Le Conseil régional agira pour que la Ligne à Grande Vitesse Le Havre / Paris, permette de relier Le Havre, Rouen et Paris, de centre ville à centre ville.



Pour le fret :

L'organisation de cette activité ne relève pas du ressort de la Région. Celle-ci ne peut cependant pas rester sans réaction vis-à-vis de la politique mise en œuvre actuellement par la SNCF. De ce point de vue, notre région est particulièrement touchée : le trafic de fret ferroviaire ne cesse de diminuer alors que celui de la route augmente. Cette situation n'est pas fatale. Des outils existent, des moyens humains également. Le triage de Sotteville-les-Rouen est un outil précieux qu'il convient de moderniser et d'adapter pour répondre aux besoins de transport des chargeurs. Plutôt que de supprimer des emplois, il faut repenser le plan de transport et lui donner les moyens humains nécessaires à son fonctionnement.

- La Région participera à la rénovation ou à la construction de plateformes fret répondant aux besoins. Elle sera parti-prenante, voire à l'initiative du développement de chantiers multimodaux, permettant une complémentarité intelligente et efficace entre le rail, la route, les ponts, la voie d'eau que représente la Seine.

- Le Conseil régional favorisera les voies de communications avec les régions de Picardie – Nord/Pas de Calais et les régions du sud de la Seine, notamment par un couloir ferroviaire à partir du Havre pour desservir l'axe Manche et les régions de l'Est et du Sud de la France.



Le Conseil régional contribuera aussi :

- Au développement du transport fluvial, avec les infrastructures nécessaires.

- Un réseau de voies rapides (2 x 2 voies) : RN 27 Rouen-Dieppe et prolongement vers Eu-Le Tréport et la Somme, RN 31 vers Beauvais, RN 15 – Rouen-Pontoise, ainsi que pour le contournement Est de Rouen.

- Un réseau de télécommunications sous contrôle public permettant de généraliser les liaisons haut-débit pour les besoins collectifs et particuliers, avec la TNT accessible à tous.



S'OPPOSER FERMEMENT AU COUP D'ETAT de la Réforme des collectivités

A l'horizon 2013, Sarkozy a prévu de liquider les régions :

- 
- **par la fusion-absorption** – au-delà de la question particulière considérée par le chef de l'Etat comme réglée de l'unification de la Normandie – des structures régionales et départementales ;
 - **avec des conseillers territoriaux** (3000 au lieu de 6000 conseillers régionaux et départementaux) ;
 - **élus au scrutin uninominal à un tour** et pour une portion congrue, à la proportionnelle ;
 - **privés de la compétence générale**, celle qui donne aux assemblées élues, la capacité d'élargir au-delà de leurs missions obligatoires, les interventions et les financements spécifiques pour leurs territoires, éventuellement « croisés » avec les interventions et les financements d'autres collectivités ou établissements publics voire privés ;
 - **réduits à la compétence exclusive**, celle qui les transforme en simples courroies de transmission, en agents exécutifs de proximité des directives gouvernementales ;
 - **privés de leurs prérogatives en matière de fiscalité** notamment par la suppression de la taxe professionnelle remplacée par une contribution économique territoriale au rendement très inférieur et à l'évolution cadenassée par décrets et règlements.

Les élections des 14 et 21 mars 2010, sauf à constituer des Assemblées provisoires – sans visibilité juridique et financière – doivent traduire une opposition radicale à cette forme de coup d'état, le gouvernement escomptant, à la faveur de ces déréglementations institutionnelles, obliger les assemblées régionales, départementales et communales à être parties prenantes de sa politique de rigueur et de réductions du déficit national colossal engendré par les aides accordées aux banques et aux grandes entreprises sous prétexte de juguler la crise provoquée par leurs spéculations et leurs gestions financières.